



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 11 mai 2022

### Département du Haut-Rhin

*Nombre des membres du Conseil Municipal élus :*

23

*Nombre des membres qui ont assisté à la séance :*

17

*L'an deux mille vingt-deux, au mois de mai, le  
onzième jour à la dix-neuvième heure,*

*Nombre d'absents excusés et représentés :*

3

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim,  
assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes  
(2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après  
convocation légale en date du 4 mai 2022, **sous la  
présidence de M. Marc JUNG, Maire.***

*Nombre d'absents excusés et non représentés :*

3

*Absents non excusés :*

0

**1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 mars 2022**

Le compte-rendu du 30 mars 2022 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (20 voix pour et 2 abstentions).

**2) Information au Conseil Municipal en matière de D.I.A.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante des décisions qu'il a été amené à prendre, du mois de décembre 2021 au mois d'avril 2022 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), conformément à l'article L2122-23 du même code.

**3) Projets/Travaux****3.1) Restructuration et extension de l'école maternelle Sœur Fridoline**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **De favoriser** la recherche d'une voie amiable pour régler le litige lié au chantier de l'école maternelle Sœur Fridoline.

**4) Affaires générales****4.1) Adoption du règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'approuver** le règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires tel qu'annexé.

**4.2) Convention de mise à disposition d'un local entre la commune d'ISSENHEIM et la SASU Bella Ciao pour un lieu de stockage**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **De valider** la nouvelle convention de mise à disposition gracieuse d'un local entre la commune d'ISSENHEIM et la SASU Bella Ciao pour un lieu de stockage de matériel et mobilier professionnel dans le bâtiment situé au 9A rue de Cernay à ISSENHEIM, section 10 N° 111, d'une longueur de 5,8 mètres sur une largeur de 5,6 mètres, soit une surface de 32,48 mètres carrés, pour une durée d'une année, reconductible, à compter de la date de sa signature,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée et toutes pièces afférentes à cette affaire.

**4.3) Convention de mise à disposition d'un local entre la commune d'ISSENHEIM et Monsieur Philippe SAMMACICCIA pour un atelier d'artistes et lieu d'exposition**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (19 voix pour et 1 abstention), décide de :**

- **D'annuler** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2019 (POINT N°4) de mise à disposition d'un atelier situé 9A rue de Cernay à ISSENHEIM, qui n'a jamais été suivie d'effet,
- **De valider** la nouvelle convention de mise à disposition gracieuse d'un local entre la commune d'ISSENHEIM et Monsieur Philippe SAMMACICCIA pour un atelier d'artistes et lieu d'exposition au 9A rue de Cernay à ISSENHEIM, section 10 N° 111 et 127, pour une durée de 3 années, reconductible, à compter de la date de sa signature,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée et toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### **4.4) Publication des actes de la commune**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **De publier** les actes sous forme électronique,
- **De publier** un compte-rendu des décisions prises après chaque séance du Conseil Municipal sur le site internet officiel de la commune.

#### **4.5) Demande de subvention exceptionnelle de l'Institution Champagnat**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 180 euros à l'institution Marcellin Champagnat d'ISSENHEIM afin d'acquérir un capteur de CO<sup>2</sup> pour une de leurs classes,
- **De verser** ladite subvention sur présentation d'une facture acquittée.

#### **4.6) Recours contre le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022/2027**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **De soutenir** la démarche de RIVIÈRES de Haute-Alsace,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à former un recours gracieux préalable et un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin Meuse 2022/2027 en cas de non-aboutissement du recours gracieux,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

### **5) Ressources humaines**

#### **5.1) Modification du tableau des effectifs : création de 5 postes suite à avancement de grade**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer :**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 :

Au Service Administratif :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet permanent ;

Au Service Scolaire :

- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet (31/35<sup>ème</sup>) permanent ;

- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (31/35<sup>ème</sup>) permanent ;
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (31/35<sup>ème</sup>) permanent ;

Au Service Technique :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet permanent.

## 5.2) Mise en place du règlement des astreintes

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (19 voix pour et 1 abstention), décide :**

- **D'adopter** le projet de règlement d'astreinte avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2022,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

## 5.3) Convention avec le CDG68 relative au dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (19 voix pour et 1 abstention), décide :**

- **Décide** que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

## 6) Finances

### 6.1) Décision modificative n°1 de virement de crédits en section d'investissement du budget 2022

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'augmenter** de 28 036,76 euros les crédits du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » compte 20422 « Privé – Bâtiments et installations » - en section d'investissement du Budget 2022,
- **De diminuer** de 28 036,76 euros les crédits inscrits au chapitre 020 « Dépenses imprévues » - en section d'investissement,
- **De valider** le règlement à ENEDIS d'une somme de 28 036,76 euros au titre de l'extension des réseaux secs du lotissement « les Capucines 2 » en dépenses, au chapitre 204,
- **De valider** l'émission d'un titre de recettes à l'encontre d'ENEDIS pour une somme de 28 036,76 euros à l'article.

## 7) Vie associative

### 7.1) Demande de subvention exceptionnelle de l'association TEAM MOTO SPORT

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 800 euros annuels sur 3 années (2022 à 2024) à l'association TEAM MOTO SPORT afin qu'il puisse concourir en Superbike et représenter la commune d'Issenheim en France et à l'étranger,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention qui en découlera avec l'association Team MOTO par laquelle le bénéficiaire s'engagera à réaliser 1 à 2 animations par an en faveur du jeune public issenheimois.

## 8) Affaires foncières

### 8.1) Convention de mise à disposition de deux terrains communaux entre la Ville d'ISSENHEIM et M. Serge KLEIN pour une activité d'apiculture

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :**

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse de deux terrains communaux à Monsieur Serge KLEIN et toutes les pièces s'y rapportant.

### 8.2) Convention de mise à disposition de trois terrains communaux entre la Ville d'ISSENHEIM et M. Dominique BOUTIN pour une activité d'éco-pâturage

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse de trois terrains communaux à Monsieur Dominique BOUTIN et toutes les pièces s'y rapportant.

## 9) Urbanisme

### 9.1) Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur le centre-ville de la commune

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'instituer** le droit de préemption renforcé sur le centre-ville de la commune conformément au périmètre annexé,
- **De préciser** que le Droit de Préemption tel que défini dans la présente délibération est exercé par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 9.2) Autorisation de signer le permis d'Aménager « Le Chant des Oiseaux »

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'autoriser** Madame Béatrice FLACH, Adjointe au Maire, à signer tous les documents relatifs à la demande de permis d'aménager n° PA 068 156 21 B0001/M01 pour le compte de la commune.

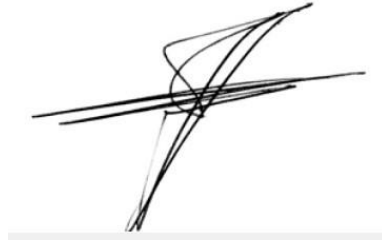
### 9.3) Dénomination de voirie, lotissement « Capucines 2 »

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'attribuer** la dénomination Impasse Saint André.
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 29.**

**Établi à Issenheim, le 19 mai 2022**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape. The signature is positioned above a horizontal line.

**Le Maire  
Marc JUNG**